

## Besoin d'aide

Par **Psy455**, le **23/03/2008** à **00:42**

Bonjour,

Ma soeur a un garçon de 3ans qui est placé en famille d'accueil pour maltraitances de la part de son conjoint ; il y a 2mois elle a eu de nouveau un bébé avec le même mec et elle me dit que son avocate lui a dit que le papa peut tout de même rester vivre avec elles malgré ce qui a eu lieu il y a 2ans sur Romain. Le papa a suivi une thérapie et L'avocate prétexte avec des certificats à l'appui.

Par contre j'ai une amie étudiante qui bosse auprès d'un avocat et elle lui en a vaguement parlé lui dit qu'il vont leur retirer la puce direct si elle le quitte pas.

Qui dois je croire ? Ce sont pourtant 2avocats et pas le même avis.

Par **jeeecy**, le **23/03/2008** à **10:28**

alors le droit est fait de telle manière que pour chaque problème il y a tout le temps plusieurs interprétations

concernant ton problème, si le premier enfant est en famille d'accueil, je pense que le second suivra la même voie, à moins de lancer une procédure pour récupérer le premier enfant et que celle-ci soit acceptée ;)

mais ce n'est là encore que mon avis, et comme le droit de la famille n'est pas du tout mon domaine, ça vaut ce que ça vaut ;)

Par **juliette**, le **23/03/2008** à **11:36**

Bonjour.

Concernant le placement d'enfant: un enfant est placé si le juge estime me qu'il est en danger (physique ou mental).

Donc c'est le juge qui appréciera si l'enfant est en danger ou non.

Si il juge que le 2°enfant est en danger il sera aussi placé.